

Réunion du 5 décembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Louis BECKER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2011/953 - Insertion professionnelle - 4513**  
**Intervention départementale en faveur des opérateurs**  
**cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE)**

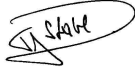
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), en complément de l'engagement 2011 pris par délibérations n° CP/2011/428 du 6 juin 2011, de 358 042 €, et n° CP/2011/533 du 4 juillet 2011, de 377 337 €, d'engager une subvention européenne complémentaire d'un montant de 14 210 € et de verser au titre d'une avance complémentaire 2011, un montant de 7 105 € à l'association figurant au tableau annexé.

Elle décide en outre de modifier le périmètre des deux opérations suivantes, défini par délibération n° CP/2011/533 du 4 juillet 2011 :

- Mission locale et Relais emploi de Schiltigheim : montant de la subvention européenne ramené à 13 858 € (montant de la subvention départementale inchangé)
- Mission locale de Molsheim : montant de la subvention européenne ramené à 10 000 €, et montant de la subvention départementale ramené à 6 610 €.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les avenants modificatifs aux conventions découlant de ses décisions initiales des 6 juin et 4 juillet 2011, avenants conclus avec les bénéficiaires sur la base de l'avenant-type approuvé par délibération n° CP/2010/461 du 5 juillet 2010.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111205-62906-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 08/12/11